

LE TRAVAIL DU PNUD EN RDC DANS LA RIPOSTE AU VIH ET SIDA

PLAN

1. Quelques Objectifs du PNUD en général dans la riposte au VIH
2. Quelques principes du PNUD
3. Quelques Recommandations de la Commission Mondiale
4. Quelques activités réalisées par la RDC grâce à l'appui du PNUD



Quelques Objectifs du PNUD en général dans la riposte au VIH



- En tant que coparrain d'ONUSIDA, le PNUD monte une riposte au VIH fondée sur ses mandats en matière de développement humain, de réduction de la pauvreté et de gouvernance. Le PNUD sait que le VIH met en cause la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, tout particulièrement pour ce qui a trait à la pauvreté, à l'égalité des sexes, à l'éducation et à la mortalité infantile et maternelle.

Quelques principes du PNUD



Le PNUD conçoit ses opérations dans quatre domaines d'action à la lumière des principes suivants:

- **Appropriation nationale** : Les activités du PNUD sont fondées sur l'appropriation nationale pleine et entière. Cela implique que les gouvernements ont la responsabilité première du développement de leur pays, d'établir et de conduire l'agenda national pour le développement.

- **Droits humains** : le PNUD intègre la dimension des **droits humains** à tous les stades de la planification et des opérations. Pour ce faire, le PNUD et ses partenaires suivent l'approche fondée sur les droits de l'homme au sein de l'équipe de pays des Nations Unies.

- **Coopération Sud-Sud**

- **Égalité entre les sexes et autonomisation des femmes**

Quelques recommandations de la Commission Mondiale sur VIH et le Droit



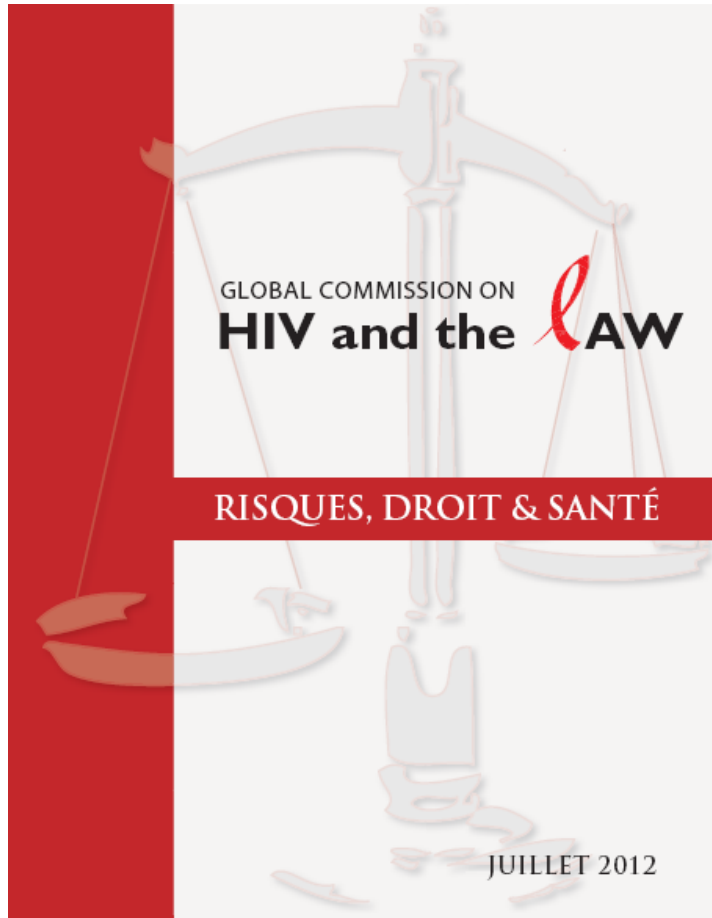
- La Commission mondiale sur le VIH et le droit est une entité indépendante, créée par le PNUD à la demande de l'ONUSIDA, afin d'analyser les défis essentiels liés aux questions juridiques et de droits humains dans le contexte de l'épidémie du VIH et recommander des politiques correctives .

- La Commission comprend des leaders mondiaux sur les questions liées aux lois, au VIH et aux droits humains, y compris certains des plus connus du monde des juristes, des leaders politiques et les décideurs politiques

LES RECOMMANDATIONS PRINCIPALES DU RAPPORT DE LA COMMISSION MONDIALE SUR LE VIH ET LE DROIT DE JUILLET 2012

Programme des Nations Unies pour le développement

Présentation du Document



- « Le VIH et le Droit: Risques, Droits et Santé » est la publication phare de la Commission. Ce rapport, publié en juillet 2012, propose des recommandations destinées aux législateurs et responsables de politiques, à la société civile, aux partenaires du développement et aux acteurs du secteur privé qui tous sont impliqués dans la mise en œuvre d'une réponse mondiale et durable au VIH.

Recommandations(applicables au contexte Congolais)



- Lutte contre la discrimination
- Pénalisation de la transmission du VIH, de l'exposition à celui-ci et de sa non-divulgation
- Populations clés
- Femmes
- Enfants et jeunes
- Droit de la propriété intellectuelle et lutte mondiale pour le traitement

Lutte contre la discrimination



Tous les pays devront:

- Abroger les lois punitives et promulguer des lois protectives visant à protéger et à promouvoir les droits de l'homme
- Interdire de façon explicite la discrimination basée sur le statut sérologique réel ou perçu et garantir la mise en application des droits garantis dans les constitutions dans ce sens
- Les parties prenantes devront exiger des Etats le respect de leurs engagements en matière des droits de l'homme

Criminalisation de la transmission du VIH, de l'exposition à celui-ci et de sa non-divulgation



- Les lois qui criminalisent de façon explicite cette transmission, exposition et non-divulgation sont contre-productives et doivent être abolies
- S'il n'existe pas de preuve de transmission malveillante, les services repressifs devront s'abstenir de toute poursuite. Invoquer des sanctions penales dans des cas des rapports sexuels privés avec consentements est disproportionné et contre-productif en termes d'amélioration de la santé publique

- Les pays peuvent de façon légitime poursuivre en justice la transmission du VIH lorsque celle-ci est à la fois réelle et délibérée, en utilisant le Code pénal général, mais les poursuites judiciaires devront se faire avec prudence et exigeront des normes élevées de preuve et d'éléments probants

Quelques activités réalisées grâce à l'appui du PNUD



1. La conception d'un manuel de formation sur les droits humains et le VIH
2. L'enquête sur l'index stigma
3. La revue du cadre juridique Congolais sur la riposte au VIH
4. Le Dialogue National sur les droits humains et le VIH
5. L'argumentaire technique sur la criminalisation de certaines populations clés

Un petit mot sur la revue du Cadre Juridique

Qu'est ce qu'une Revue du Cadre Juridique?



- Examen de toutes les lois, règlements, politiques et pratiques pertinentes relatives au VIH et au SIDA
- Aide à identifier la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et les violations des droits de l'homme
- Vise à clarifier comment les lois, les règlements, les politiques et les pratiques impactent sur la transmission du VIH; qu'ils protègent les droits et promouvoir l'accès aux services ou créent des obstacles
- Permet de comprendre comment les lois et les droits sont accessibles, mises en œuvre et appliquées
- Aide à identifier les recommandations visant à renforcer le cadre juridique et réglementaire
- Sensibiliser, forger un consensus, fondement de l'action

Principes importants dans ce processus

- Transparence et consultation
- Leadership et engagement
- L'implication des acteurs clés
- Prise en compte du contexte spécifique du pays et de ses besoins
- Information et sensibilisation comme base du processus
- Durabilité du processus et action pour le suivi

Quelques résultats obtenus grâce au processus de la revue



- Une meilleure connaissance des concepts clés relatifs à la loi, aux droits humains et VIH ainsi que la prise de conscience de certains défis y afférents grâce à la formation d'une centaine des parties prenantes

Grâce aux entrevues, réunions (Focus group discussion and the key informant interviews) organisées lors du processus, de boçns contacts ont été établis entre différentes parties prenantes telles que les populations clés. Ceci avait ainsi constitué une bonne base pour la préparation d'un Dialogue National sur les Droits de l'Homme, la loi et le VIH.

Quelques recommandations concrètes du Dialogue National



- Consensus entre les participants sur le besoin de la revision de la loi de 2008 sur la Protection des PVVIH et des PA.(l'article 45 qui criminalise à être abrogé et l'Article 41 sur la divulgation du statut sérologique à être modifié en suivant le modèle de la loi type de la SADC sur le VIH et la Loi sur le VIH du Sénégal comme ces deux textes précités sont conformes aux standards internationaux.

- Consensus entre participants sur l'élaboration des programmes qui permettent et facilitent l'accès aux soins, traitements et soutien pour les populations clés.
- Validation du projet des mesures d'application en relation avec le VIH dans les prisons et lieux de détention.
- Plaidoyer pour la relance de la production locale des ARVs par une pharmacie locale(Pharmakina)



JE VOUS REMERCIE